Annexe 2 Information des parents pour l'informatisation des données.

,	
Le docteur vous a informé que votre enfant avait	
Il s'agit d'une maladie particulièrement rare à cet âge pour laquelle nous souhaitons collections	cte
des informations afin de mieux la connaître et de mieux la traiter.	

Madame, Monsieur,

Le groupe d'étude des « tumeurs rares » en pédiatrie sous l'égide de la Société Française des Cancers de l'Enfant et de l'adolescent (SFCE) a mis en place une base de données pour collecter les données médicales concernant cette maladie. Le but de ce travail est de recenser le maximum d'informations scientifiques sur ces pathologies rares de manière à pouvoir améliorer les traitements des enfants présentant ce type de pathologies dans les années à venir.

Nous souhaitons pouvoir enregistrer et analyser les données concernant la maladie et le traitement de votre enfant. Toutes les informations recueillies resteront strictement confidentielles. L'identité de votre enfant ne sera pas révélée, notamment dans les rapports ou les publications scientifiques auxquels ce recueil peut donner lieu. Aucun prélèvement ou examen complémentaire autre que ceux qui sont prescrits par votre médecin pour son traitement ne sera ajouté suite à cet enregistrement.

Les informations vous concernant feront l'objet d'un traitement informatique et ne seront transmises qu'au secrétariat du Département de Pédiatrie du CHU d'Angers qui gère la base de données ainsi que le cas échéant aux autorités sanitaires habilitées dans des conditions garantissant leur confidentialité. Le fichier informatique utilisé pour réaliser le présent recueil a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CNIL en application de la loi "informatique et libertés" qui a donné son accord le .../.../

Vous êtes libre de refuser ou de retirer votre consentement à tout moment. Cela ne changera en aucune manière la qualité des soins apportée à votre enfant.

Vous pourrez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du Dr Yves REGUERRE, responsable de la base données pour la France, au 02 41 35 38 63 (secrétariat du service d'oncologie pédiatrique du CHU d'Angers).

Annexe 3 Information de l'enfant pour l'informatisation des données.

Le docteur	t'a informé que tu avais
Il s'agit d'une maladie	e particulièrement rare à ton âge pour laquelle nous souhaitons collecter
des informations afin	de mieux la connaître et de mieux la traiter

Le groupe d'étude des « tumeurs rares » en pédiatrie sous l'égide de la Société Française des Cancers de l'Enfant et de l'adolescent (SFCE) a mis en place une base de données pour collecter les données médicales concernant cette maladie. Le but de ce travail est de recenser le maximum d'informations scientifiques sur certaines maladies rares chez l'enfant de manière à pouvoir améliorer les traitements dans les années à venir.

Nous souhaitons donc pouvoir enregistrer et analyser les données concernant ta maladie et ton traitement. Toutes les informations recueillies resteront strictement confidentielles et anonymes. Ton identité ne sera pas révélée.

Aucun prélèvement ou examen complémentaire autre que ceux qui sont prescrits par ton médecin pour ton traitement ne sera ajouté suite à cet enregistrement.

Tu es libre de refuser ou de retirer ton consentement à tout moment. Tu peux en discuter librement avec tes parents et ton médecin. Tu peux également t'opposer à l'utilisation des prélèvements biologiques à but de recherche. Cela ne changera en aucune manière la qualité des soins qui te seront apportée.

Annexe 4 Consentement de participation. Base de données Française des tumeurs rares en pédiatrie

•	arents ou titulaires de l'Autori	té Parentale)	
Mère:			
Père :	bla lágal da l'anfant :		
certifions avoir été	S pleinement informés par le	e Docteur	de_la
maladie de notre en		. Docteur	uc ia
		recueil d'informations nous été re	emise
	possibilité de poser toutes les	questions que nous voulions co	
ou de retirer notre	consentement à tout moment	de participer à cette collecte d'i sans que cela ne modifie la quali Docteur	té des soins
coordinateur de cet d'un traitement au « Informatique et L	te base de données des tumeu tomatisé par les investigates	nt adressées de façon confidentiel urs rares en pédiatrie et puissent urs de ce projet dans le respec e rectification prévu par la loi « In sponsables du registre.	faire l'objet et de la loi
consultées que par la base de données	l'équipe médicale, les personn	ent confidentielles. Elles ne po es dûment mandatées par les resp présentants des autorités sanitaire ité.	onsables de
En conséquence j'a	ccepte pour mon enfant le rec	ueil et l'informatisation des donne	ées.
Je suis informé (e)	que mon consentement est rév	ocable à tout moment et par tous	moyens
Fait à Titulaires de l'autor	Le ité parentale :	•••••	
Trustanes de l'adroi	the parentare.	Patient mineur	
Père	Mère	(si apte à exprimer sa	volonté) :
Nom :			
Prénom :			
Signature:	Signature:	Signature:	
		d'information. J'ai répondu à leur éventuelle concernant cet enregis	-
Fait à :	le:		
Nom du médecin / a Signature du médec			

Annexe 5

Fiche de déclaration patient A faxer au 02 41 35 52 91 (Secrétariat du registre)

Initiales Nom : Prénom : _	Centre déclarant :			
Date de naissance ://	Médecin référent : Fax :///			
Histologie:				
Consentement éclairé signé par les parents : Oui Non Recueillir obligatoirement le consentement écrit des parents (et de l'enfant si possible) avant la déclaration. Faxer uniquement cette fiche de déclaration (sans le consentement). Résumé succinct de la maladie (20 lignes maximum)				
Resume succinct de la 1	naidure (20 lighes maximum)			

Fiche à faxer sans le consentement au secrétariat du groupe « tumeurs rares » SFCE, Dr Y Réguerre, Fax : 02 41 35 52 91

Une fiche de collecte de donnée vous sera retournée dans les 15 jours. En l'absence de celle-ci dans ce délai, merci de contacter le secrétariat tel 02 41 35 38 63



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DIRECTION GENERALE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Comité consultatif sur le traitement de l'information en matière de recherche dans le domaine de la santé

Dossier nº 10.459

Intitulé de la demande : Création d'une Base nationale de données pour l'Etude et la Surveillance des Tumeurs Rares en Pédiatrie.

Responsable scientifique : Yves RÉGUERRE

Centre Robert Debré

Service d'oncologie pédiatrique 4, rue Larrey 49933 ANGERS Cedex 9

Demandeur:

Amena MOUSSA

CHU d'Angers

Direction des Affaires Médicales et de la Recherche

4, rue Larrey

49933 ANGERS Cedex 9

Dossier reçu le :

22.07.10

Dossier examiné le :

9 septembre 2010

Avis du Comité consultatif:

Avis favorable

Toutefois, la circulation des données par télécopie n'est pas recommandée, il vaut mieux utiliser le mel sécurisé ou le e-CRF sécurisé. Par ailleurs, il faut réduire les initiales nom+prénom à 2+1.

Fait à Paris, le 16 septembre 2010

Le Président du Comité consultatif Docteur Mahmoud ZUREIĶ

1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05 http://ww.recherche.gouv.fr



Le Vice-Président délégué

Monsieur Yves REGUERRE
MEDECIN, PRATICIEN
CENTRE HOSPITALO UNIVERSITAIRE
D'ANGERS
4, RUE LARREY
BATIMENT ROBERT DEBRE, 4IEME ETAGE
49933 - ANGERS CEDEX 9

Paris. le

1 4 OCT, 2011

N/Réf.: EGY/FLR/AR116644

Objet: NOTIFICATION D'AUTORISATION

Décision DR-2011-408 autorisant LE CENTRE HOSPITALO UNIVERSITAIRE D'ANGERS à mettre en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la création d'une base nationale de données pour l'Étude et la Surveillance des Tumeurs rares en pédiatrie (Demande d'autorisation n° 911025)

Monsieur,

Vous avez saisi notre Commission d'une demande d'autorisation relative à un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité :

CRÉATION D'UNE BASE NATIONALE DE DONNÉES POUR L'ÉTUDE ET LA SURVEILLANCE DES TUMEURS RARES EN PEDIATRIE

Ce traitement relève de la procédure des articles 54 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Les services de notre Commission ont étudié les conditions définies par le dossier de formalités préalables déposé à l'appui de cette demande et notamment celles relatives à l'exercice effectif des droits des participants à l'étude.

J'ai bien pris actes que les initiales des patients seraient ramenées à 2+1 pour tenir compte des observations du Comité Consultatif sur le Traitement de l'Information en matière de Recherche dans le domaine de la Santé.

J'ai également pris acte des mesures de sécurité mises en œuvre pour garantir la confidentialité des données lors de leur transmission par télécopie.

En application des articles 15 et 69 de la loi précitée et de la délibération n° 2009-674 du 26 novembre 2009 portant délégation d'attributions de la Commission nationale de l'informatique et des libertés à son président et à son vice-président délégué, j'autorise la mise en œuvre de ce traitement.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Emmanuel de GIVRY Vice-président Délégué PZ. de Siver

Emmanuel de GIVRY

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés 8 rue Vivienne CS 30223 75083 PARIS Cedex 02 - Tél: 01 53 73 22 22 - Fax: 01 53 73 22 00 - www.cnil.fr

Liste des pathologies concernées (non exhaustive)

- Carcinome indifférencié du nasopharynx
- Pancréatoblastome
- Tumeur de Frantz (tumeur pseudopapillaire du pancréas)
- Pleuro-pneumoblastome
- Pseudo-tumeur inflammatoire
- Mésothéliome
- Thymome
- GIST
- Tumeur desmoplasique à petites cellules
- Corticosurrénalome
- Paragangliomes et phéochromocytomes malins
- Carcinoïde de l'appendice
- Carcinoïde du grêle
- Tumeur carcinoïde des bronches
- Carcinome de la ligne médiane
- Tumeurs osseuses à cellules géantes agressives.
- Chondroblastome
- Chondrosarcome
- Tumeurs ORL malignes : sialoblastome, carcinome muco-épidermoïde
- Tumeur vasculaire bénigne agressive
- Carcinomes pulmonaires
- Carcinomes urothéliaux
- Chordome

Certaines tumeurs fréquentes chez l'adulte mais rares en pédiatrie feront également l'objet d'un enregistrement dans la mesure où elles surviennent chez des enfants tels que les :

- Mélanome malin cutané ou choroïdien
- Médulloépithéliome oculaire
- Cancer du sein
- Cancer du colon
- Cancer de la thyroïde.